

Sommaire

page 4



Connaissance & gestion des espèces

Enquêtes sur les tableaux de chasse : pourquoi est-il essentiel d'y répondre, même quand on n'a rien prélevé ?

Trop nombreux sont les chasseurs qui ne répondent pas lorsqu'ils reçoivent un questionnaire d'enquête sur leurs prélèvements cynégétiques. Le fait de ne pas répondre entraîne automatiquement une baisse de la précision des résultats de l'enquête. En outre, les chasseurs qui ne répondent pas parce qu'ils n'ont pas ou peu prélevé, ou au contraire parce qu'ils ont prélevé beaucoup, sont à l'origine d'un biais de non-réponse. Si aucune mesure n'est prise pour atténuer ce biais, les conclusions de l'enquête seront erronées ; ce qui peut conduire à prendre des décisions inappropriées pour la gestion des espèces concernées. Illustration des problèmes causés par la non-réponse avec la dernière enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir (saison 2013-2014).



P. Aubry

page 9



Connaissance & gestion des espèces

Estimation du tableau de chasse de la bécasse des bois en France pour la saison 2013-2014

Les résultats de l'enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir pour la saison 2013-2014 publiés dans *Faune sauvage* n° 310 situent les prélèvements de la bécasse des bois à environ 740 000 individus. D'après les indices d'abondance qui sont établis chaque année, c'est une bonne saison, au-dessus de la moyenne des années 2000. Si on fait abstraction du canard colvert dont les prélèvements comptent une grande part d'oiseaux lâchés, cette estimation classe la bécasse des bois comme le troisième oiseau migrateur le plus prélevé dans notre pays, après le pigeon ramier et la grive musicienne, et situe la France en tête des prélèvements en Europe. Sans surprise, le littoral Manche-Atlantique est privilégié. Une analyse des niveaux de prélèvements est donnée à l'échelle régionale et départementale.

Y. Ferrand, K. Le Rest, F. Gossmann, P. Aubry

page 15



Connaissance & gestion des espèces

Estimation du tableau de chasse de l'alouette des champs en France pour la saison 2013-2014

En ce qui concerne l'alouette des champs, la dernière enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir pour la saison 2013-2014 a permis d'estimer le prélèvement à quelque 180 000 oiseaux. L'analyse de ce prélèvement à l'échelle départementale met en évidence une prédominance du sud de la France. À ce tableau s'ajoute celui des pratiquants des modes de chasse traditionnels (pantes et matoles) du sud-ouest, qui représente environ 288 000 alouettes ; soit un prélèvement total pour la saison 2013-2014 avoisinant les 470 000 oiseaux. Malgré un certain degré d'incertitude, l'étude de l'évolution du tableau de chasse de cette espèce suggère qu'il est en très forte baisse.

C. Eraud, D. Roux, Y. Ferrand, J. Veiga, R. Hargues, P. Aubry



page 21



Connaissance & gestion des espèces

Sciences participatives, sciences citoyennes : quelles méthodes de modélisation pour la connaissance de la faune sauvage ?

Avec le développement récent de l'outil internet, les programmes de sciences citoyennes en écologie, qui sont basés sur le suivi de la faune sauvage par des citoyens partageant leurs observations, ont pris leur essor. En combinant l'information qu'ils apportent avec celle issue des programmes standardisés plus classiques, les résultats de suivis peuvent être optimisés : les données citoyennes permettent d'améliorer la précision des estimations d'abondance pour les espèces suivies par des programmes professionnels, et les données de suivi professionnel permettent d'éliminer certains des biais inhérents aux programmes de sciences citoyennes. Explications.



C. Challenge, C. Coron, C. Giraud,
R. Julliard, N. Séon-Massin,
S. Ruetter, C. Eraud

page 29



Connaissance & gestion des espèces

Suivi de la condition physique des ongulés par la mesure de la patte arrière : quelle précision sur le terrain et comment améliorer la qualité des mesures ?

La longueur de la patte arrière des jeunes animaux est un indicateur de changement écologique (ICE) qui traduit efficacement les variations de la condition physique d'une population d'ongulés sauvages et sa relation avec son environnement. Pour être mis en œuvre aux échelles opérationnelles, cet ICE doit être mesuré sur un grand nombre d'individus avec un maximum de précision. En pratique, les gestionnaires s'interrogent sur cette précision et sur les moyens de l'améliorer. Cet article se propose de répondre à ces interrogations à travers le suivi par capture-recapture de deux populations de chevreuils, ainsi qu'en évaluant sur différentes espèces d'ongulés la fiabilité du Guyapon, un instrument de mesure spécialement conçu pour standardiser les mesures de pattes arrière et améliorer leur précision.

T. Chevrier, M. Garel, M. Pellerin,
D. Delorme, G. Van Laere,
J.-M. Gaillard



page 34



Connaissance & gestion des espèces

Évaluation des interactions entre le vautour fauve et le cheptel domestique dans la région des Grands Causses

Entre 2007 et 2014, des plaintes suspectant l'intervention de vautours fauves sur du bétail vivant sont apparues dans la région des Grands Causses. Dans le cadre d'un protocole coordonné par l'ONCFS, 156 constats et 82 expertises vétérinaires ont été réalisés. Ces informations recueillies ont été croisées avec les données biologiques sur les vautours collectées par le CNRS sur le même massif. L'analyse de tous ces éléments est riche d'enseignements, tant sur la réalité du comportement des vautours, que sur la perception des habitants de la région et le besoin d'apporter de l'information.

O. Duriez, J. Fluhr,
R. Gallais, S. Descaves,
R. Néouze, F. Decante



page 40



Chasse & droit

Expérimentation animale sur la faune sauvage non captive : quel champ d'application ?

La plupart des animaux utilisés à des fins scientifiques sont hébergés par les établissements qui les utilisent ; la réglementation s'intéresse donc en premier lieu à ceux-ci. Toutefois, l'expérimentation animale peut également être effectuée, sous certaines conditions, dans le milieu naturel sur des espèces non domestiques. L'application de cette réglementation au cas de la faune sauvage non tenue captive implique d'en délimiter le champ d'application, tant en ce qui concerne les actes à effectuer que le statut des espèces susceptibles d'être utilisées. C'est l'objet de ce premier article consacré à cette thématique. Il sera suivi d'un second volet, à paraître dans le prochain numéro, relatif à l'encadrement de ces procédures expérimentales.

E. Woelfli, P. Landelle

